

Namur, le 7 mai 2019

LANCEMENT DE DEUX PROJETS PILOTES DE BANDES RÉSERVÉES AU COVOITURAGE EN WALLONIE

Depuis ce mardi matin, deux projets pilotes de covoiturage innovants ont été lancés au nord et au sud de l'autoroute E411/A4, à Wavre et à Arlon. Ces projets, premiers du genre en Europe, ont été officiellement présentés ce jour par le Ministre wallon de la Mobilité et des Transports Carlo DI ANTONIO, la SOFICO ainsi que le SPW Mobilité et Infrastructures.

« Ces projets pilotes contribueront à diminuer la congestion automobile à l'approche de Bruxelles et de la frontière luxembourgeoise, souligne Carlo DI ANTONIO. Écologique, convivial et économique, le covoiturage est aujourd'hui simple à organiser et doit s'imposer comme une véritable solution de mobilité. Que ce soit en termes d'infrastructures ou de véhicules, il permet d'utiliser au maximum des ressources déjà existantes. »



En Belgique, plus de 8 automobilistes sur 10 sont seuls dans leur voiture. 10% d'autosolistes en moins permettrait de diminuer les files de 40%. **25% d'autosolistes en moins pourrait mettre un terme aux bouchons !**

Ces projets s'intègrent dans la vision [Fast 2030](#) du Gouvernement wallon qui, pour rappel, entend endiguer de manière intégrée et cohérente l'ensemble des nuisances occasionnées par la mobilité. **Dans ce cadre, en ce qui concerne la charge moyenne des véhicules, l'objectif est de tendre vers un taux d'occupation de 1.8 personne/véhicule à l'horizon 2030 (contre 1.3 actuellement).**

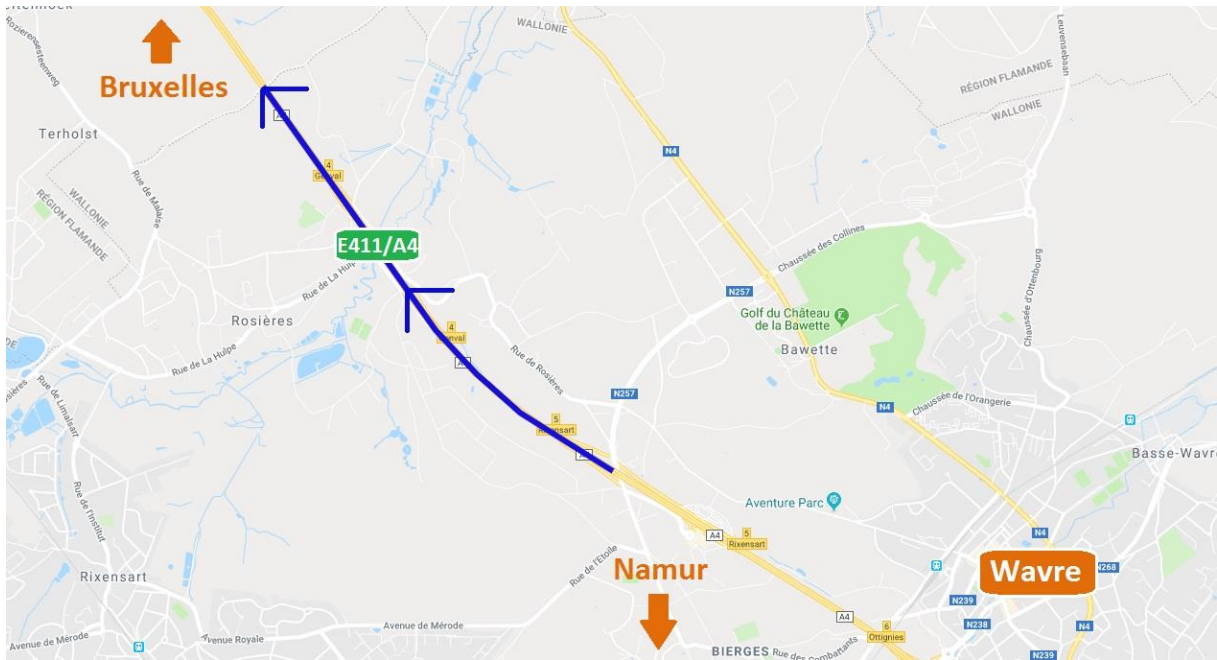
DEUX SITES PILOTES : WAVRE ET ARLON

Deux sites ont été choisis sur l'E411/A4 pour mener ces projets pilotes. Il s'agit d'endroits qui subissent régulièrement les remontées de file depuis Bruxelles ou depuis le Grand-Duché du Luxembourg. La vitesse de circulation y est donc régulièrement inférieure à 50 km/h.

Le premier projet est développé en province du Luxembourg, **entre Arlon et Sterpenich**, soit sur environ 10 kilomètres et porte sur les voies en direction du Luxembourg.



Le second projet est quant à lui mis en place en province du Brabant wallon, **entre Wavre et Rosière**, soit sur environ 4 kilomètres et concerne les voies en direction de Bruxelles.



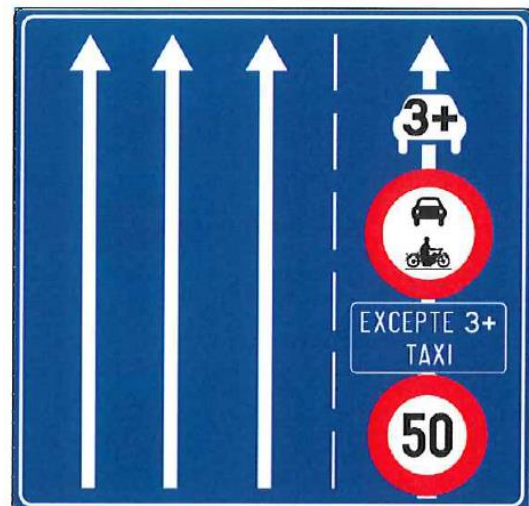
COMMENT CA FONCTIONNE ?

Concrètement, la bande d'arrêt d'urgence peut être empruntée en cas d'embouteillage, avec une vitesse maximale autorisée de **50 km/h**, par tout véhicule léger **comportant au minimum 3 personnes** - conducteur compris - à son bord. Les camions et motos ne peuvent donc pas emprunter cette voie dédiée au covoiturage. Les bus (service public) sont uniquement autorisés à Wavre (marquage au sol spécifique) et non à Arlon (impossible suite à l'étroitesse de la BAU).

Arlon



Wavre



Des dispositifs électromécaniques permettront de vérifier si ces consignes sont bien respectées. Deux points de contrôle par zone pilote sont installés, ils se composent de :

- deux caméras ANPR, permettant de relever les plaques du véhicule (avant et arrière), de définir le type de véhicule qui emprunte la bande et de calculer sa vitesse (à titre informatif et à destination du panneau à message variable) ;
- deux caméras d'analyse d'images de dernière génération, qui, grâce à une série de clichés pris au travers du véhicule et à un logiciel de détection faciale déterminent le nombre d'occupants à bord du véhicule (elles sont équipées de projecteur infrarouge pour assurer la détection de nuit) ;
- deux caméras d'environnement permettant une vue globale sur le trafic.



Ces informations sont centralisées au **Centre Perex**.

Pour tout véhicule dont le gabarit est inadapté ou dont les occupants ne sont pas suffisamment nombreux, une fiche de verbalisation sera créée et transmise pour validation à la Police. **Les amendes pourront s'élever à 58 €.** Il est à noter que les points fixes précités seront complétés par **un point de contrôle mobile**.

Concernant la vitesse, **un panneau à message variable** situé à environ 200 mètres en aval du premier point de contrôle **permettra d'avertir les conducteurs dont la vitesse serait trop élevée.** Il n'est pas prévu de verbalisation via les dispositifs fixes pour la vitesse. Par contre, des radars mobiles seront installés régulièrement.

Ces projets pilote seront évalués sur une période d'un à deux ans, pour juger la pertinence d'une extension à d'autres zones, d'autres portions du réseau structurant pourraient en effet à l'avenir offrir une bande rapide pour les covoitureurs.

Ces projets représentent un budget de 906.000€ HTVA, financés par la SOFICO. Ils sont réalisés en collaboration avec le partenaire technique de la SOFICO, le SPW Mobilité et Infrastructures.

3 CLES POUR SE METTRE AU COVOITURAGE EN WALLONIE

En complément des deux projets pilotes dévoilés ce jour, le Ministre wallon de la Mobilité et des Transports rappelle que deux autres outils sont également disponibles afin d'encourager le covoiturage en Wallonie :

- [l'application smartphone « ComOn »](#) disponible sur Google Play et App Store permettant de mettre en relation les candidats covoitureurs occasionnels ou quotidiens.
- [le réseau wallon des parkings dédiés aux covoitureurs](#). Accessibles et proches des grands axes, leur nombre n'a fait que croître ces 5 dernières années. **Plus de 2.000 places de stationnement sécurisées et gratuites sont aujourd'hui mises à disposition des covoitureurs.**

UNE CAMPAGNE POUR INCITER AU COVOITURAGE

Actuellement, le covoiturage est également au centre de la campagne d'affichage le long de nos autoroutes et grandes nationales.

TOUJOURS ACCRO AUX PLAISIRS SOLITAIRES ?



COVOITUREZ !
LES FILES SERONT MOINS LONGUES

 Wallonie
service public
SPW

« *Toujours accro aux plaisirs solitaires* », l'humour a été utilisé pour inciter les usagers du réseau à covoiturer afin de réduire les files et donc pour davantage de mobilité.

Cette campagne, qui s'affiche sur les 300 panneaux du réseau, restera en place jusqu'à la fin du mois.

Vous pouvez télécharger les visuels de la campagne via ce lien :

<https://we.tl/t-589J9Rlu3V>

Les photos des aménagements à la frontière luxembourgeoise et la vue des écrans de contrôle sont téléchargeables via ce lien : <https://we.tl/t-iWuFwGUGQR>

Contacts presse :

Francois Dubru – attaché communication du Ministre Carlo Di Antonio – 0498102620

Héloïse Winandy – porte-parole de la SOFICO - 0495284346

Laurence Zanchetta – porte-parole du SPW Mobilité et Infrastructures - 0470991860